

Le 18 septembre 2017



OBJET : Demande d'accès datée du 31 août / 2017 Dossier AI-2017-06



Pour faire suite à votre demande du 31 août 2017, veuillez trouver ci-après les réponses à votre demande de renseignement :


1. Les coûts, ventilés par poste de dépenses, de l'organisation et préparation de la distribution de chèques d'aide financière de dernier recours aux demandeurs d'asile, qui devait se tenir à partir du 1er septembre 2017 au Palais des congrès de Montréal :
 - Il y a eu des frais d'annulation d'une commande initiale de quatre (4) agents de sécurité supplémentaires durant quatre (4) heures, pour un montant de 389.44\$ et des frais d'annulation de fourniture de radios-émetteurs pour un montant de 250\$;
 - Il y a eu des frais pour la location de matériel d'aménagement des salles pour faire la gestion de la circulation des personnes de la part d'un fournisseur au montant de 1 789\$;
 - Il y a eu des frais pour la location de cloisons pour un montant de 2 376\$;
 - Il y a eu des frais de montage et démontage des salles par un fournisseur au montant de 2 161.54\$ pour 73 heures de travail.

Pour votre gouverne, les montants ci-haut indiqués n'incluent pas les taxes de vente applicables.

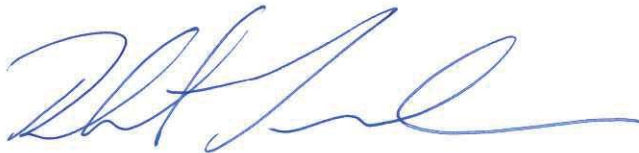
2. Le nombre d'employés du Palais des congrès de Montréal, en équivalent ETC ainsi qu'en personne, affectés à cette opération. Veuillez fournir le nombre d'heures consacrées, ventilé par poste.
 - Considérant que la réalisation d'événements fait partie du quotidien de nos opérations, cet événement s'est ajouté à nos opérations en cours et celui-ci fut intégré à nos processus d'affaires usuelles, sans ajout de personnel et sans temps supplémentaire. Par contre, nous sommes en mesure d'identifier les éléments suivants :
 - Pour la direction du développement des affaires et alliances stratégiques, le travail a impliqué quatre (4) employés pour un total de cinq (5) heures ou l'équivalent par jour de 0,72 ETC.
 - Pour la direction de la production, le travail a impliqué sept (7) employés pour un total de quarante-une (41) heures ou l'équivalent par jour de 5,86 ETC.

- Pour la direction de la gestion immobilière, le travail a impliqué trois (3) employés pour un total de vingt et une (21) heures ou l'équivalent par jour de 3 ETC.
3. Les pénalités financières liées au bris de contrat conclu entre le Palais des congrès de Montréal et le gouvernement du Québec pour la distribution des chèques.
- La Société du Palais des congrès de Montréal a facturé au gouvernement du Québec 6 965,98\$, plus taxes applicables, soit l'équivalent des coûts directs engagés pour cet événement.

La présente décision vous est transmise conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et peut faire l'objet, conformément aux dispositions de l'*article 135* de la loi, d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

En espérant le tout à votre plus proche convenance, veuillez agréer, ,
l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Directrice des ressources humaines,



Robert Lessard CRIA
Chef de service, relations de travail et gestion de politiques et programmes